



1 La capote de communard (n° 3, inv. Gb 22431)
© Paris, musée de l'Armée / DRHAPM.

Capote et képi de la Commune de Paris (1871)

Le tragique et sanglant épisode de la Commune de 1871, guerre civile française survenue lors du conflit franco-allemand, fait l'objet d'une vitrine située dans les salles « Second Empire » du musée de l'Armée.



2 Képi de fédéré (n° 4, inv. Gb 21888)
© Paris, musée de l'Armée / DRHAPM.

Les objets en eux-mêmes...

La capote de communard (n° 3 dans la vitrine) est réalisée en drap gris verdâtre et dispose sur le collet d'écussons rouges de fantaisie. La coupe, grossièrement taillée, fait penser à un travail de couturière civile. La capote est fermée au moyen de deux rangs de quatre boutons de type civil, rappelant l'estampille de la monarchie de Juillet. Sur chacun d'eux, on distingue l'emblème du coq accompagné de l'inscription « garde nationale mobile ». Contrairement à l'usage, les boutons placés sur la martingale arrière de l'habit sont du type de ceux du parement. La déchirure au niveau du bras gauche est probablement due à un coup de sabre.

Le képi de fédéré (n° 4) est daté, comme la pièce précédente, de 1871. De fond bleu, cette coiffure est ornée d'un bandeau rouge et d'une calotte passepoilée de la même couleur, se rapprochant ainsi de celles en vigueur dans la garde nationale mobile. Sa visière carrée est l'une des caractéristiques des bonnets de police du Second Empire (elle disparaît progressivement sous la Troisième République). Le képi possède une structure rigide rappelant la casquette des Chasseurs d'Afrique dite « Taconnet », du nom du maître-tailleur d'Algérie, concepteur de celle-ci vers 1830. Le terme de « képi » est utilisé ici par commodité car il n'apparaît officiellement qu'en 1875.

La capote et le képi ne correspondent à aucun règlement militaire. Ces deux objets illustrent la fantaisie caractéristique de cette période mouvementée. Ils sont également conformes aux idéaux du soldat-citoyen et du peuple en armes chers au mouvement révolutionnaire français.

Les objets nous racontent...

Du 18 mars au 28 mai 1871, Paris est dirigé par un gouvernement insurrectionnel révolutionnaire, la Commune. Ce soulèvement contre le pouvoir établi constitue la dernière révolution parisienne du XIX^e siècle et s'inscrit dans la lignée de celles de la Révolution française, de 1830, de 1848, ainsi que, dans une moindre mesure, des 3 et 4 septembre 1870.

La Commune de Paris a pour racines le développement de la classe ouvrière, des mouvements socialistes et des grèves dans les dernières années du Second Empire. Les origines immédiates de la Commune résultent cependant des conditions éprouvantes du siège de Paris par les troupes prussiennes au cours du terrible hiver 1870-1871. Assiégés depuis septembre 1870 par les forces de Guillaume I^{er} de Prusse, les Parisiens sont résolus à ne pas céder, conformément au mot d'ordre du gouvernement de la Défense nationale, qui succède à l'Empire. Rapidement néanmoins, le manque de ravitaillement et de combustible, l'arrêt du travail, le bombardement de la ville par l'artillerie prussienne à partir de janvier 1871, et l'échec des tentatives de sortie contribuent à faire naître un climat d'effervescence et de défiance à l'égard du gouvernement, considéré comme trop peu actif dans la défense de la ville. La nouvelle de la capitulation de Metz connue (31 octobre 1870), des bataillons de gardes nationaux tentent de renverser les autorités en place.

En janvier et février 1871, la signature d'un armistice puis l'élection d'une Assemblée à majorité monarchiste, favorable à la paix, isolent Paris du reste de la France. L'exaspération de la population atteint son comble lors du défilé des troupes prussiennes dans les quartiers ouest de la ville le 1^{er} mars 1871.

Ministre et président du Conseil de la monarchie de Juillet, principal chef du parti de l'Ordre sous la II^e république, opposant sous le Second Empire (il refuse le vote des crédits militaires en juillet 1870), Adolphe Thiers (1797-1877) est nommé chef du gouvernement provisoire par l'Assemblée issue des élections de février. Les mesures de celle-ci, établie à Bordeaux puis à Versailles, comme la suppression de la solde des gardes nationaux et du moratoire sur le paiement des loyers, traduisent son hostilité à l'égard du mouvement populaire parisien (« *La Chambre a horreur de Paris* », écrit Thiers au duc de Broglie). De son côté, Paris se méfie également de la nouvelle Assemblée.

L'insurrection éclate le 18 mars 1871, à la suite de la résistance opposée par le peuple et une partie des troupes à l'ordre donné par Thiers de retirer les canons de la Garde nationale, rassemblés à Montmartre et à Belleville. Sous la pression de la foule, les généraux Lecomte et Thomas sont arrêtés et fusillés. L'émeute gagne alors tout le centre et l'est de Paris, provisoirement laissé aux mains des insurgés. Un ordre d'évacuation est prononcé.



La rue Royale à Paris pendant les événements de la Commune, cliché de par Mandat et Mugnier daté de 1871.
© Paris, musée de l'Armée / RMN-GP / image musée de l'Armée.

Le 26 mars, les émeutiers élisent un Conseil communal installé à l'Hôtel de Ville sous le nom de Commune de Paris. Composé de 90 membres dont un tiers d'ouvriers, il manque d'unité politique car il réunit des partisans d'une dictature révolutionnaire sur le modèle de celle de 1793, et des anarchistes proudhoniens favorables à l'instauration de l'autonomie communale en province. La Commune adopte le drapeau rouge, rétablit le calendrier révolutionnaire, ordonne la démolition de la colonne Vendôme, décrète la séparation de l'Église et de l'État et institue le principe de l'école gratuite, laïque et obligatoire ainsi que la suspension du paiement des loyers.

Le gouvernement de Thiers décide de réprimer l'insurrection. Les troupes régulières, appelées les « Versaillais », sont placées sous la direction du maréchal de Mac-Mahon. Elles procèdent, en avril-mai 1871, à l'investissement de la proche banlieue puis de Paris par l'ouest et le sud-ouest. Les forces armées de la Commune, qui approchent les 200 000 hommes sur le papier, ne sont en réalité que 30 000 lors des premiers affrontements contre les 130 000 soldats des troupes gouvernementales. Les Communards sont principalement issus des gardes nationaux des bataillons parisiens, appelés les « Fédérés ». Les hommes sont volontaires et les officiers élus. Ils disposent d'un stock d'armes considérable, principalement des canons et des fusils, mais ils sont peu instruits et leurs chefs sont inexpérimentés.

Les combats sont particulièrement acharnés, notamment durant la « Semaine sanglante » (21-28 mai 1871), qui se solde, selon les différentes estimations, par 20 000 à 30 000 morts. Des atrocités sont commises de part et d'autre : aux exécutions sommaires des Versaillais répondent des mises à mort d'otages et des incendies volontaires de monuments (les Tuileries et l'Hôtel de Ville) de la part des insurgés. Les forces de la Commune sont progressivement repoussées vers l'est parisien (la Bastille, Belleville), les ultimes actes de résistance ayant lieu au cimetière du Père-Lachaise, au fameux « mur des fédérés ».

La répression ordonnée par le gouvernement de Thiers est impitoyable et anéantit durablement le mouvement révolutionnaire français : exécutions, arrestations (plus de 38 000 au total) suivies de l'exil et de la déportation des prisonniers dans les possessions d'outre-mer. Des lois d'amnistie votées en 1879-1880 permettent leur retour.

En dépit de son échec, l'expérience de la Commune inspire à Karl Marx un célèbre ouvrage, *La Guerre civile en France* (1872), dans lequel l'événement est interprété comme la première tentative de dictature du prolétariat, vision ensuite reprise par Lénine dans *L'État et la Révolution* (1917).

